

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC

Le conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc siège en séance ordinaire, ce dix-septième jour du mois de novembre deux mille vingt-cinq (17 novembre 2025) à 19h00, au centre communautaire, au 520, chemin Déziel à Saint-Mathieu-du-Parc. »

Sont présents à cette séance:

- Éric Gilbert, maire
- Louis Tremblay, conseiller
- Louise Chabot, conseillère
- André Bordeleau, conseiller
- Yves Monette, conseiller
- Michel Langlois, conseiller
- Barthélémy Boisguérin, conseiller

Les membres présents forment le quorum requis par la Loi.

Assiste également à la séance: Anne-Claude Hébert-Moreau, directrice générale et greffière-trésorière.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19 h 00), sous la présidence de Monsieur Éric Gilbert, maire et président d'assemblée.

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2025

AFFAIRES COURANTES

01. MOT DU MAIRE
1.1 Présentation du nouveau conseil municipal
02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2.1 Approbation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 novembre 2025
03. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS
3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025
04. CORRESPONDANCE
05. APPROBATION DES COMPTES SOUMIS
06. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE
6.1 Nomination d'une mairesse suppléante – Madame Louise Chabot
6.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 188 000 \$ qui sera réalisé le 1^{er} décembre 2025
6.3 Autorisation d'embauche – opérateurs en déneigement - saisonniers à temps plein – service des travaux publics
6.4 Renouvellement de contrat du 31 décembre 2025 au 31 décembre 2026, de la FQM Assurances inc., représentant de la Mutuelle des municipalités du Québec

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

6.5 Nomination des volets en lien aux mandats des élus municipaux

07. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Nomination de Monsieur André Bordeleau – Délégué de la Municipalité au conseil d'administration de la Régie des services d'incendie regroupés de la MRC de Maskinongé et de monsieur Éric Gilbert - délégué substitut

08. TRAVAUX PUBLICS

09. URBANISME

9.1 Avis de motion et dépôt d'un projet de Règlement 2025-09 concernant la tarification applicable pour garder un animal

9.2 Demande de démolition – Bâtiment principal - 2217 chemin Principal

9.3 Nomination de Monsieur Michel Langlois – membre du comité consultatif d'urbanisme

10. HYGIÈNE DU MILIEU

11. ENVIRONNEMENT

12. DÉVELOPPEMENT, COMMUNICATIONS, CULTURE & LOISIRS

12.1 Affectation de la dépense - Aménagement de la bibliothèque - SANA

12.2 Sentier national Mauricie – Contribution financière

12.3 Nomination des représentants officiels - Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie (CQLM), année 2026

12.4 Nomination Madame Louise Chabot - comité de loisirs, culture et vie communautaire

13. AUTRES SUJETS

14. MENTION DES ÉLUS

15. PRÉSENCE À LA SÉANCE

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

AFFAIRES COURANTES

01. MOT DU MAIRE

1.1 Présentation du nouveau conseil municipal

Le maire remercie dans un premier temps l'ensemble de la population pour la confiance qu'elle a mise dans les membres du nouveau conseil lors de l'élection du 2 novembre dernier.

Le maire et tous les conseillers présentent ensuite :

- Les constats découlant des résultats de l'élection du 2 novembre
- Les engagements de tous les membres du nouveau conseil municipal
- Les rôles et responsabilités des membres de l'équipe
- Les nouvelles règles de fonctionnement des séances publiques

Le maire insiste sur le fait qu'il est plus important que jamais pour le conseil de jouer son rôle de rassembleur et de trouver la voie médiane dans toutes nos actions et décisions afin de favoriser une vision commune partagée par le plus grand nombre.

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

Tous les membres du nouveau conseil municipal s'unissent dans un engagement commun à œuvrer en ce sens, pour le bien-être et l'intérêt supérieur de tous les citoyens.

La présentation détaillée du maire et de tous les conseillers est jointe en annexe au présent procès-verbal et en fait donc partie intégrante.

02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Approbation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 novembre 2025

2025-11-417

Il est proposé par André Bordeleau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6), que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 novembre 2025 en laisstant le point « Autres sujets » ouvert.

ADOPTÉE

03. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec;

Considérant que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2025-11-418

À ces causes, il est proposé par André Bordeleau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6), que le procès-verbal de la séance ordinaire soit, et est adopté, tel que rédigé.

ADOPTÉE

04. CORRESPONDANCE

01. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

02. GOUVERNEMENT DU CANADA

03. MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC DE MASKINONGÉ) et/ou MUNICIPALITÉS

3.1 Enercycle: Campagne de sensibilisation

3.2 Demande d'une résolution d'appui pour un boulodrome intérieur

04. CONVOCATION / INVITATION

05. DEMANDE DE SOUTIEN - AIDE FINANCIÈRE

06. LETTRE CITOYENNE

07. AUTRES

**Procès-verbal du conseil de la Municipalité de
Saint-Mathieu-du-Parc**

7.1 Centre de services scolaire de l'Énergie: plan de triennal de répartition et de destination des immeubles - 2026-2027 à 2028-2029

05. APPROBATION DES COMPTES SOUMIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC		
LISTE DES DÉBOURSÉS		
NO PRÉLÈVEMENT	NOM DU FOURNISSEUR	MONTANT
503960	Bell - Bibliothèque	76.30 \$
503961	Bell - Écocentre	83.35 \$
503962	Bell - Ligne mesures d'urgence - c.c.	42.07 \$
503963	Bell - Bureau municipal	76.30 \$
503964	Bell - Centre communautaire	82.05 \$
503965	Bell Mobilité - Cellulaires	303.80 \$
503966	Coptel - Internet_centre communautaire	62.03 \$
503967	Coptel - Internet, Téléphonie_1890, ch. Principal	138.50 \$
503968	Coptel - Internet_parc récréoforestier	70.88 \$
503969	Hydro - 1890, ch. Principal	263.48 \$
503970	Hydro - Ch. du Galet Station # 1	38.26 \$
503971	Hydro - Bibliothèque	416.87 \$
503972	Hydro - Luminaires	375.39 \$
503973	Hydro - 200, ch. de la Canadienne (eaux usées)	478.66 \$
503974	Hydro - Ch. du Canton - Station # 2 (oct 25)	101.90 \$
503975	Hydro - 2001, ch. Saint-François	177.03 \$
503976	Hydro - 1890A, ch. Principal (bornes de recharge)	480.66 \$
503977	Hydro - Aqueduc village	399.11 \$
503978	Hydro - Centre communautaire	814.14 \$
503979	Hydro - Bureau municipal + Caserne	943.22 \$
503980	Hydro - Garage municipal	674.65 \$
503981	Hydro - Ch. du Canton - Station # 2 (nov 25)	149.94 \$
503982	Ministère des Finances - Sécurité Publique	130 760.00 \$
503983	Moisson Mauricie / Centre-du-Québec	114.00 \$
503984	Nayax Canada Inc. - Station de lavage_borne de paiement	11.44 \$
503987	Global Payments direct Inc.	47.49 \$
503990	Trust Banque Nationale	6 397.24 \$
503991	Union vie mutuelle - assurances collectives	8 762.08 \$
503992	Carte Visa Desjardins	699.86 \$
503993	Ministère du Revenu du Québec	22 011.50 \$
503985-503986	NUVEI - Lavage de bateau (51.45\$ et 53.24\$)	105.17 \$
503988-803989	Receveur général du Canada (1475.95\$ et 6757.18\$)	8 233.13 \$
		183 390.50 \$
MASSE SALARIALE NETTE - DATE DE PAIEMENT		
Conseil municipal		5 912.59 \$
Employés municipaux		62 680.69 \$
		68 593.28 \$
	TOTAL	251 983.78 \$

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

LISTE DES COMPTES À PAYER			
# chèque	Nom du fournisseur	Montant	Description
17704	PETITE CAISSE	284.00 \$	FRAIS DE POSTE
17706	CLAUDE MAYRAND	382.83 \$	CONGRES FQM - DÉPLACEMENT, STATIONNEMENT, REPAS
17707	DIANE RIVARD	447.69 \$	CONGRES FQM - DÉPLACEMENT, STATIONNEMENT, REPAS
17708	KATIA FENOLL MARTIN	185.38 \$	PERFECTIONNEMENT - RECONNAISSANCE BENEVOLES
17709	MOISSON MAURICE	630.00 \$	CONTRIBUTION - SERVICE AIDE ALIMENTAIRE
17710	LES SERVICES FINANCIERS CATERPILLAR	33 515.62 \$	VEHICULES - NIVELEUSE - PAIEMENT FINAL
17711	FONDATION EQUIPE QUEBEC	100.00 \$	FONDS PARTICIPATIFS - AIDE FINANCIÈRE
17713	SH INDUSTRIEL	321.93 \$	ENT & REP - INFRASTRUCTURE AQUEDUC MONTAGNE
17714	RELIEFS MAURICIENS	43 466.00 \$	CONTRIBUTION ORGANISMES
17715	PETITE CAISSE	157.68 \$	LOISIRS - RECONNAISSANCE BENEVOLES
17717	M DESIGN INTÉRIEUR	550.00 \$	BIBLIOTHÈQUE-INFRASTRUCTURES
17718	ACCESSOIRES D'AUTO LEBLANC	49.44 \$	ARTICLES DE QUINCAILLERIE
17719	ADN COMMUNICATION	138.65 \$	HEBERGEMENT SITE WEB
17720	A.I.E. INFORMATIQUE I	403.09 \$	ADMINISTRATION INFORMATIQUE
17721	ANDROÏDE	4 128.00 \$	ADMINISTRATION INFORMATIQUE
17722	LES TROPHÉES B.H.P. E	1 207.45 \$	PARC-PISTÉ À ROULEAU
17723	BIONEST	344.59 \$	ENTRETIEN UV AUTOMNE - RÈGLEMENT 2018-13
17724	FONDS D'INFORMATION S	204.00 \$	FONDS DE L'INFORMATION FONCIER
17725	BUROMOBIL ST-MAURICE	788.78 \$	LOCATION MACHINERIE OUTILLAGE
17726	GROUPE MELCARM INC.	1 230.37 \$	FOURNITURES BUREAU -PHOTOCOPIES
17727	CAMELEON SOLUTIONS INTEGRÉES	298.94 \$	LOISIRS - MARCHÉ PUBLIC
17729	GROUPE CLR	856.24 \$	COMMUNICATION - PAGEÏTE
17730	CONSTRUCTION DJL INC	978.02 \$	ASPHALTE CHAUME
17731	CONSTRUCTION DES PIONNIERS	12 164.37 \$	REPLACEMENT - PORTE ET FENÊTRE - BUREAU DE POSTE
17732	GESTION REJEAN DESAULNIEZ	120.00 \$	DISTRIBUTION ALIMENTAIRE
17733	FILGO - DESHAIES ENERGIES	6 270.12 \$	ESSENCE ET HUILE DIESEL
17734	DETEKTA	373.67 \$	ENT & REP GARAGE & VÉHICULES
17735	DUGAS MECANIQUE MOBILE	4 202.89 \$	ENT & REP GARAGE & VÉHICULES
17736	EBI ENVIROTECH INC.	2 185.43 \$	ENT & REP - INFRASTRUCTURE - MONTAGNE
17737	LES ENTREPRISES RENE NEWBERRY	3 209.76 \$	PIERRE CONCASSE - GRAVIER
17738	ENVIRO-STEP TECHNOLOGIE	983.04 \$	ENTRETIEN PRINTEMPS ET AUTOMNE - RÈGLEMENT 2018-13
17739	ÉPICERIE LANGLOIS	35.35 \$	ALIMENTS ET REPAS
17740	EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION	192 136.51 \$	INFRASTRUCTURE - CHEMIN SAINT-JOSEPH - PRINCIPAL
17741	AUX MILLE ET UNE FÉTES	267.62 \$	LOISIRS - RECONNAISSANCE BENEVOLES
17742	FORMULES MUNICIPALES	7 376.92 \$	FOURNITURES BUREAU, IMPRIMES ELECTIONS 2025
17743	REMI GIGUERE	100.00 \$	LOISIRS - MARCHÉ PUBLIC
17744	MICHEL GOUDELAULT	80.40 \$	REPLACEMENT ELUS
17745	GROUPE CCL	132.35 \$	ENT & REP GARAGE & VÉHICULES
17746	GROUPE CONSEIL NOVO SST	2 189.96 \$	SERVICES PROFESSIONNELS - MANDAT SERVICES EN SANTÉ SÉCURITÉ
17747	SERVICE D'ALARME JOCELYN JACOB	2 874.38 \$	CENTRALE D'ALARME - 1890, PRINCIPAL
17748	KENWORTH MASKA - SUCC	2 923.68 \$	ENT & REP GARAGE & VÉHICULES
17749	COOPERATIVE LA CHARRETTE	250.00 \$	LOISIRS - RECONNAISSANCE BENEVOLES
17750	FANY LAVOIE	80.00 \$	SURPLUS AFFECTÉ - FONDS PARTIPATIF - POLITIQUE
17751	LE PRINCE ELIE	1 931.50 \$	LOISIRS - RECONNAISSANCE BENEVOLES
17752	LOCATION ST-TITE INC.	1 158.94 \$	LOCATION MACHINERIE ET OUTILLAGE
17754	J. Y. MARTEL TRANSPORT INC.	9 262.80 \$	ECO-CENTRE CONTENEURS
17755	MEIASSEIGNEMENT	1 207.20 \$	ENT & REP - INFRASTRUCTURE
17757	MRC DE MASKINONGE	2 112.42 \$	CONGRES COLLOQUE RÉUNION
17758	MRC DE MASKINONGE	46 850.71 \$	ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS - FOSSES SEPTIQUES
17759	NORDIKEAU INC.	1 615.96 \$	ANALYSE EN LABORATOIRE
17760	NOVEXCO INC.	444.00 \$	FOURNITURES DE BUREAU
17761	PG SOLUTIONS INC	247.20 \$	ADMINISTRATION INFORMATIQUE
17762	LINDE CANADA INC.	451.86 \$	ENT & REP GARAGE & VÉHICULES
17763	LES PRODUCTIONS SMELLE DE BOTTE	600.00 \$	LOISIRS - RECONNAISSANCE BENEVOLES
17764	PROTECTION INCENDIE CFS LTEE	402.87 \$	ENT REP EDIFICE MUNICIPAL - EXTINGUEURS
17765	PUROLATOR INC.	36.46 \$	FRAIS DE POSTE
17766	ROBITAILLE ÉQUIPEMENT INC.	3 896.50 \$	DÉNEIGEMENT - PIÈCES ET ACCESSOIRES
17767	SAVIGNAC REFRIGÉRATION INC.	385.17 \$	ENT & REP - BIBLIO, C.C, BUREAU MUNICIPAL
17769	SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES 360 LTEE	47 967.93 \$	COLLECTE & TRANSPORT ORDURES
17770	SEL WARWICK INC.	12 130.49 \$	DÉNEIGEMENT - SEL À GLACE
17771	SIGNOPLUS	859.55 \$	ACQ LOISIR - PARC MULTI USAGERS
	TOTAL	460 186.94 \$	

Je, Anne-Claude Hébert-Moreau, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes ci-dessus.

Anne-Claude Hébert-Moreau
Directrice générale et
Greffière-trésorière

2025-11-419

Il est proposé par Louise Chabot, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6), que le conseil adopte la liste des comptes soumis et en autorise les paiements.

ADOPTÉE

06. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

6.1 Nomination d'une mairesse suppléante – Madame Louise Chabot

Considérant l'article 116 du Code municipal du Québec stipulant que : *le conseil peut, en tout temps, nommer un des membres du conseil comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la*

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les priviléges, droits et obligations qui y sont attachés;

2025-11-420

À ces causes, il est proposé par Yves Monette, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (5) que le conseil nomme Madame Louise Chabot, au poste de mairesse suppléante.

Que Madame Louise Chabot soit autorisée à signer, en l'absence du maire, tous les chèques, billets ou autres documents nécessaires à l'administration municipale.

Que Madame Louise Chabot soit, de plus, nommée substitut du maire à la Table des maires de la MRC de Maskinongé.

Que Madame Louise Chabot, ayant un intérêt dans cette décision, s'abstient de voter.

ADOPTÉE

6.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 188 000 \$ qui sera réalisé le 1^{er} décembre 2025

Considérant que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc souhaite emprunter par billets pour un montant total de 188 000 \$ qui sera réalisé le 1^{er} décembre 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2025-05	188 000 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

Considérant que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2025-05, la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement;

2025-11-421

Il est proposé par Michel Langlois, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 1^{er} décembre 2025;
2. les intérêts seront payables semiannuellement, le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la directrice générale et greffière-trésorière ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

**Procès-verbal du conseil de la Municipalité de
Saint-Mathieu-du-Parc**

2026.	9 500 \$	
2027.	9 900 \$	
2028.	10 300 \$	
2029.	10 600 \$	
2030.	11 100 \$	(à payer en 2030)
2030.	136 600 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2025-05 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 1^{er} décembre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

6.3 Autorisation d'embauche – opérateurs en déneigement - saisonniers à temps plein – service des travaux publics

2025-11-422

Il est proposé par André Bordeleau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil autorise l'embauche des opérateurs en déneigement suivants :

- Monsieur Gaétan Ayotte
- Monsieur Réal Girard
- Monsieur Sylvain Garceau
- Monsieur Elliott Lesieur
- Monsieur Patrick Auger
- Monsieur Mathieu Gélinas

Que la directrice générale et greffière-trésorière, madame Anne-Claude Hébert-Moreau, soit autorisée à signer les ententes de travail.

Que ces employés bénéficieront des conditions de travail décrites au manuel des employés pour les employés saisonniers.

Que le travail a débuté le 9 novembre dernier pour une période de 17 semaines minimum.

ADOPTÉE

6.4 Renouvellement de contrat du 31 décembre 2025 au 31 décembre 2026, de la FQM Assurances inc., représentant de la Mutuelle des municipalités du Québec

2025-11-423

Il est proposé par Louise Chabot, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) de renouveler le contrat d'assurance, au montant de soixante-quatre mille deux cent cinquante-quatre et quarante et une cents (64 254.41\$), taxes incluses, couvrant la période du 31 décembre 2025 au 31 décembre 2026, à FQM Assurances inc., représentant autorisé de La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ).

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

6.5 Nomination des volets en lien aux mandats des élus municipaux

Considérant que le maire conserve la responsabilité directe des volets Grands Projets (réserve de biodiversité, développement du tourisme sur terres publiques et paysage humanisé) et Environnement ;

Considérant que le maire a, pour la bonne gestion des dossiers municipaux et suite aux élections du 2 novembre dernier, décidé d'attribuer des volets aux élus municipaux;

2025-11-424

Il est proposé par Michel Langlois, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que les membres du conseil municipal soient mandatés principalement pour les volets suivants :

- Monsieur Louis Tremblay :
Responsable volet Hygiène du milieu et Travaux publics
- Madame Louise Chabot :
Responsable volet Culture et Vie communautaire
- Monsieur André Bordeleau :
Responsable volet Sécurité publique
- Monsieur Yves Monette :
Responsable volet Développement économique et Voirie
- Monsieur Michel Langlois :
Responsable volet Aménagement du territoire (Urbanisme)
- Monsieur Barthélémy Boisguérin :
Responsable volet Communications (Transparence), Transformation numérique et Loisirs

ADOPTÉE

07. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Nomination de Monsieur André Bordeleau – Délégué de la Municipalité au conseil d'administration de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé et de monsieur Éric Gilbert - délégué substitut

Considérant que la résolution 2021-04-067 adoptée par le conseil municipal le 6 avril 2021 concerne une entente relative à la création d'une Régie, visant à assurer le Service de sécurité incendie sur le territoire des municipalités de Charrette, Saint-Boniface, Saint-Étienne-des-Grès, Saint-Mathieu-du-Parc et Saint-Paulin;

Considérant que Monsieur André Bordeleau agira à titre de conseiller responsable du volet de la Sécurité publique;

2025-11-425

Il est proposé par Barthélémy Boisguérin, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (5) que le conseil désigne Monsieur André Bordeleau, conseiller, comme délégué de la Municipalité au conseil d'administration de la Régie des services de

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé et Monsieur Éric Gilbert, maire, comme délégué substitut pour remplacer le délégué en cas d'absence.

Monsieur André Bordeleau s'abstient de voter considérant qu'il est impliqué dans le dossier.

ADOPTÉE

08. TRAVAUX PUBLICS

09. URBANISME

9.1 Avis de motion et dépôt d'un projet de Règlement 2025-09 concernant la tarification applicable pour garder un animal

2025-11-426

Avis de motion est par la présente donné et le projet de règlement déposé par Michel Langlois, conseiller, à l'effet qu'un règlement sur la tarification applicable pour garder un animal sera pris en considération pour adoption à une séance subséquente de ce conseil.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption.

9.2 Demande de démolition – Bâtiment principal - 2217 chemin Principal

Considérant qu'une demande de démolition pour la résidence principale située au 2217 chemin Principal a été déposée en date du 22 octobre 2025 ;

Considérant que le conseil municipal agit à titre de comité de démolition en vertu du règlement 2023-06 sur la démolition d'immeuble ;

Considérant que le bâtiment ne possède pas de statut patrimonial ni de valeur patrimoniale notable ;

Considérant que le demandeur souhaite acquérir l'immeuble pour remplacer le bâtiment par une nouvelle construction d'usage résidentiel, mais que son acquisition est conditionnelle à l'autorisation de démolition ;

Considérant que malgré l'état de vétusté du bâtiment, ce dernier ne nécessite pas une intervention immédiate ;

Considérant les critères d'évaluation prévus aux articles 12 et 13 du règlement 2023-06 ;

2025-11-427

En conséquence, il est proposé par Louis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil accepte la demande de démolition du bâtiment principal connu comme le 2217, chemin Principal, aux conditions suivantes :

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

- Le permis de démolition sera délivré uniquement lorsque l'ensemble des documents relatifs au nouveau projet de construction seront déposés à la Municipalité.
- Le demandeur devra déposer une demande de certificat d'autorisation de démolition auprès du service de l'urbanisme.

ADOPTÉE

9.3 Nomination de Monsieur Michel Langlois – membre du comité consultatif d'urbanisme

Considérant l'article 5.1 du Règlement 2022-05 relatif au comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que Monsieur Michel Langlois agira à titre de conseiller responsable du volet Aménagement du territoire (Urbanisme);

2025-11-428

Il est proposé par Louis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers (5) présents que le conseil nomme Monsieur Michel Langlois, conseiller, en tant que membre du comité consultatif d'urbanisme.

Monsieur Michel Langlois s'abstient de voter considérant son implication dans le dossier.

ADOPTÉE

10. HYGIÈNE DU MILIEU

11. ENVIRONNEMENT

12. DÉVELOPPEMENT, COMMUNICATIONS, CULTURE & LOISIRS

12.1 Affectation de la dépense - Aménagement de la bibliothèque - SANA

2025-11-429

Il est proposé par Louise Chabot, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil affecte la dépense de M Design Intérieur, au montant de 550.00\$, plus les taxes, au surplus accumulé non affecté (SANA).

ADOPTÉE

12.2 Sentier national Mauricie – Contribution financière

Considérant la demande d'aide financière déposée le 12 août 2024 par le Sentier national de la Mauricie pour les dépenses reliées aux frais administratifs des abris situés sur le sentier national;

Considérant que le Sentier national est un organisme sans but lucratif qui œuvre à coordonner le développement, l'entretien et la promotion du Sentier national de la Mauricie dont une partie est située sur le territoire de Saint-Mathieu-du-Parc et est l'œuvre de bénévoles;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

Considérant les articles 4, alinéa 1, 90 et 91, alinéa 2 de la Loi sur les compétences municipales qui permettent à la Municipalité d'accorder toute aide qu'elle juge appropriée;

2025-11-430

Il est proposé par André Bordeleau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil autorise une contribution financière de cinq cent trente dollars et soixante-douze cents (530.72\$) pour assumer les frais administratifs reliés aux trois abris situés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc.

Que la dépense sera imputée au compte de surplus affecté – Fonds participatif mathieusaintois #59-13101-000.

ADOPTÉE

12.3 Nomination des représentants officiels - Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie (CQLM), année 2026

Considérant le renouvellement annuel des représentants officiels du Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie;

2025-11-431

Il est proposé par Yves Monette, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (5), que le conseil nomme comme représentants officiels du Réseau Biblio CQLM, Madame Louise Chabot, conseillère, ainsi que Madame Suzie Parent, coordonnatrice de la bibliothèque.

Que Madame Louise Chabot, ayant un intérêt dans cette décision, s'abstient de voter.

ADOPTÉE

12.4 ~~Nomination Madame Louise Chabot - comité de loisirs, culture et vie communautaire~~

Considérant que Madame Louise Chabot agira à titre de conseillère responsable du volet Culture et Vie communautaire;

2025-11-432

Il est proposé par Louis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (5) que le conseil nomme Madame Louise Chabot en tant que membre élue du comité de loisirs, culture et vie communautaire (CLCVC).

Que Madame Louise Chabot, ayant un intérêt dans cette décision, s'abstient de voter.

ADOPTÉE

13. AUTRES SUJETS

14. MENTION DES ÉLUS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

15. PRÉSENCE À LA SÉANCE

Un total de 60 citoyens ont assisté à l'assemblée.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la présente séance est levée à 20 h 55.

APPROBATION DU BROUILLON SÉANCE TENANTE POUR L'EXÉCUTION DES RÉSOLUTIONS

« Je, Éric Gilbert, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal excepté la résolution numéro 2025-11-432 pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal ».

Éric Gilbert

Maire

Président d'assemblée

Anne-Claude Hébert-Moreau

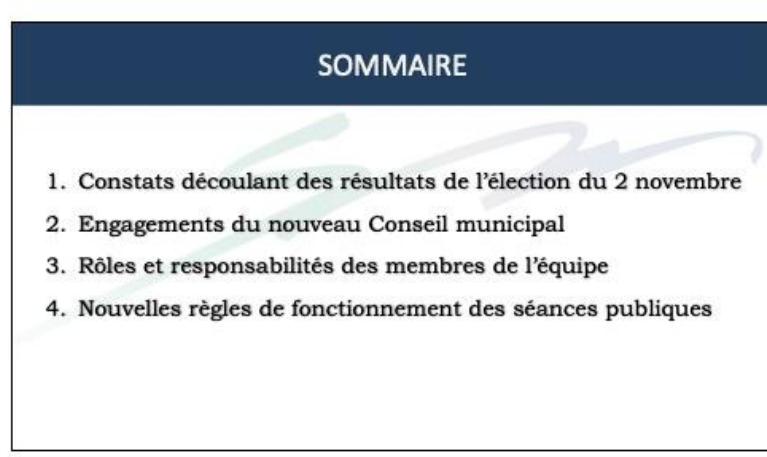
Directrice générale et

greffière-trésorière

**Procès-verbal du conseil de la Municipalité de
Saint-Mathieu-du-Parc**

ANNEXE

23/11/2025



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

23/11/2025

1. Constats découlant des résultats de l'élection du 2 novembre

- Près de 60 % des personnes inscrites ont voté (soit presque 200 votants de plus qu'en 2021).
➤ Signe d'une forte mobilisation citoyenne et d'une démocratie en marche.
- Pour tous les postes du Conseil, la majorité est faible.
➤ Signe d'une certaine polarisation dans la population.

3

1. Constats découlant des résultats de l'élection du 2 novembre (Suite)

- Plus important que jamais pour le Conseil de jouer son rôle de rassembleur.
- Plus important que jamais de trouver la voie médiane dans toutes nos actions et décisions afin de favoriser une vision commune partagée par le plus grand nombre.

Les membres du nouveau Conseil municipal s'unissent dans un engagement commun à œuvrer en ce sens, pour le bien-être et l'intérêt supérieur de tous les citoyens.

4

2

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

23/11/2025

2. Engagements du nouveau Conseil municipal

1. En 2026, consultations publiques sur les priorités de la municipalité

A. Protection de l'environnement et aménagement du territoire (zonage, urbanisme)

Des exemples de questions auxquelles on pourra répondre ensemble:

- o Y-a-t-il lieu d'élargir le mandat du Comité consultatif en urbanisme (CCU) pour produire des recommandations publiques sur les propositions de nouveaux règlements ou de modifications de règlements existants?
- o Y-a-t-il lieu de créer un nouveau comité consultatif en environnement (CCE) pour s'adjoindre une expertise de terrain (ex. associations des lacs) et d'expert reconnus avec comme mandat de produire des avis sur la protection de l'environnement destinés à l'administration et le conseil municipal?

5

2. Engagements du nouveau Conseil municipal (Suite)

1. En 2026, consultations publiques sur les priorités de la municipalité (suite)

B. Vie communautaire, culture et loisirs

C. Développement économique

- o Incluant le développement du tourisme sur terres publiques

D. Services directs aux citoyens et citoyennes (sécurité publique, entretien des chemins et voirie, travaux publics, etc.)

6

3

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

23/11/2025

2. Engagements du nouveau Conseil municipal (Suite)

2. Des décisions collectives sur nos grands projets

- Tous les membres du nouveau Conseil municipal appuient le projet de réserve de biodiversité (terres publiques).
➤ Le rôle de la municipalité à ce stade-ci n'est pas de promouvoir le projet, mais consiste à s'assurer que les intérêts et la volonté de la population soient respectés par le Gouvernement du Québec durant le processus menant à sa création, le cas échéant.
- Consultation publique spécifique sur le projet de Paysage humanisé dans les six mois suivant les élections.

3. Vos taxes investies selon vos priorités

- Les résultats des consultations intégrés dans les choix budgétaires de 2027 et des années suivantes.

7

2. Engagements du nouveau Conseil municipal (Suite)

4. Accélérer la revitalisation de notre noyau villageois

- Finalisation de la phase 2 du projet de Feuilles en Aiguilles (phase 1 étant l'éco-quartier).
- Développement résidentiel et des logements locatifs et multigénérationnels, par la mise en place d'incitatifs pour attirer des jeunes familles et pour nos aînés.

8

4

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

23/11/2025

3. Rôles et Responsabilités des membres de l'équipe

➤ Éric Grands Projets, Environnement

Quelques priorités:

- S'assurer que toutes les actions du Conseil et de l'administration municipale visent à rassembler la population autour d'une vision partagée de son développement social, culturel et économique.
- Création d'un groupe de travail paritaire pour recommander au Conseil municipal une approche et une méthodologie utilisées pour les consultations à venir sur les grands projets (réserve de biodiversité, tourisme sur terres publiques et paysage humanisé).
- Évaluer la création d'un nouveau comité consultatif en environnement (CCE).

9

3. Rôles et Responsabilités des membres de l'équipe (Suite)

➤ André Sécurité Publique

Quelques priorités:

- Rôle actif auprès de la Régie des Services de Sécurité Incendie Regroupés (RSSIR) pour maximiser l'utilisation de notre quote-part de financement.
- Renouvellement du plan des mesures d'urgence en cas de sinistres.
- Sécurité routière sur l'ensemble du territoire et tranquillité des résidents dans le cœur villageois.

10

5

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

23/11/2025

3. Rôles et Responsabilités des membres de l'équipe (Suite)

➤ Barthélémy Communications (Transparence), Transformation Numérique et Loisirs

Quelques priorités:

- Dynamisation de l'approche des communications de la municipalité, en favorisant le maximum de transparence dans tous les dossiers importants.
- Bonification de l'offre de loisirs pour les citoyens (activités sportives et autres, ex.: abris et éclairage pour la piste à rouleaux, patinoire).

11

3. Rôles et Responsabilités des membres de l'équipe (Suite)

Louise Culture et Vie Communautaire

Quelques priorités:

- Développement d'activités socio-culturelles correspondant aux intérêts de la population et favorisant donc une participation plus importante.
- Coordination efficace de tous les intervenants socio-culturels afin de maximiser les retombées sociales et économiques pour la municipalité.

12

6

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

23/11/2025

3. Rôles et Responsabilités des membres de l'équipe (Suite)

Louis Hygiène du Milieu et Travaux Publics

Quelques priorités:

- Finalisation des infrastructures de la Phase 2 du projet « Feuilles en Aiguilles » (approvisionnement en eau et électricité).
- Approvisionnement en eau:
 - village et Bicolline
 - secteur du Mont Saint-Mathieu (chemin de la Montagne).
- Avancement des dossiers de la caserne des pompiers et du garage municipal.
- Réfection des chemins prioritaires (ex. Ch. Principal entre St-Édouard et St-François).

13

3. Rôles et Responsabilités des membres de l'équipe (Suite)

Michel Aménagement du Territoire (Urbanisme)

Quelques priorités:

- Participation active aux travaux du Comité consultatif en urbanisme (CCU).
- Révision du règlement de zonage concernant l'ajout par la municipalité d'une zone non constructible jouxtant la bande riveraine imposée par le gouvernement du Québec (il est à noter qu'une modification réglementaire, le cas échéant, nécessite des consultations publiques sur le sujet).

14

7

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

23/11/2025

3. Rôles et Responsabilités des membres de l'équipe (Suite)

Yves Développement Économique et Voirie

Quelques priorités:

- Sur la base des consultations à venir, détermination d'objectifs clairs et rassembleurs autour des axes de développement économique soutenus par la population.
- Meilleure coordination sur le terrain pour les activités de déneigement de la voirie municipales avec les différents entrepreneurs impliqués.
- Révision de la *Politique administrative pour l'entretien et l'amélioration d'un chemin privé*

15

Constats, Engagements, Rôles et Responsabilités

Questions ou Commentaires?

16

8

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

23/11/2025

4. Nouvelles règles de fonctionnement des séances publiques

➤ Afin de favoriser une participation citoyenne optimale aux débats constructifs et nécessaires à une prise de décisions éclairée par le Conseil municipal:

- Dans un premier temps, tout projet de résolution sera expliqué clairement par le conseiller responsable du dossier ou le maire;
- Les citoyens et citoyennes seront invités à poser des questions ou émettre des commentaires avant la lecture formelle de la résolution et son adoption, le cas échéant;
- Une période formelle de questions sera maintenue en fin de séance pendant laquelle tous les citoyens et citoyennes seront invités à poser des questions touchant les affaires municipales en général ou un dossier couvert ou non couvert pendant l'ordre du jour en particulier;

17

4. Nouvelles règles de fonctionnement des séances publiques (Suite)

- Abolition de l'obligation de déposer une question sous forme écrite le vendredi précédent la tenue d'une séance publique du Conseil.
- Si le Conseil municipal ne peut répondre adéquatement à une question donnée en séance par manque d'information, le sujet soulevé par cette question sera inclus formellement à la section questions de l'ordre du jour de la séance suivante pour qu'une réponse claire soit fournie.

Cette nouvelle approche sera maintenue tant et aussi longtemps que les échanges entre la population et leurs représentants élus demeureront empreint de civilité, politesse, respect et que les objectifs seront constructifs.

18

9

**Procès-verbal du conseil de la Municipalité de
Saint-Mathieu-du-Parc**

23/11/2025

4. Nouvelles règles de fonctionnement des séances publiques

Questions ou Commentaires?

19

10

00188